

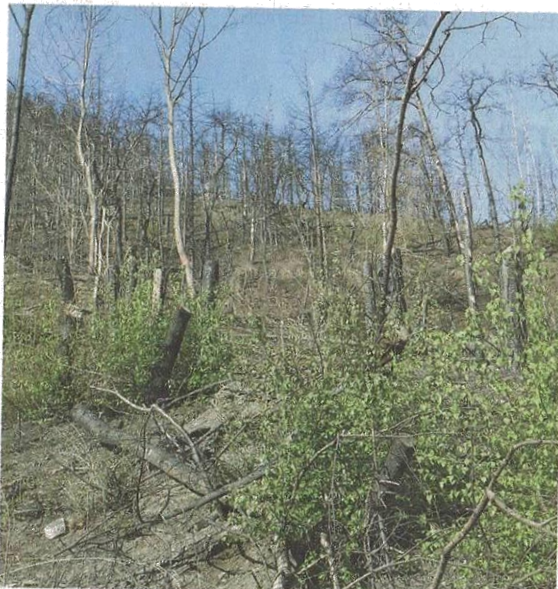
VIÈGE Dix-huit mois après l'incendie.

Les arbres des députés plantés

En cette première semaine d'octobre, les 263 arbustes offerts par l'association des propriétaires forestiers valaisans (Forêt Valais) aux députés et aux conseillers d'Etat ont été plantés. Le cadeau datait de la session de septembre du Grand Conseil.

Dans l'ensemble, 10 000 jeunes arbres ont ainsi été plantés dans la région incendiée en avril 2011 en dessus de Viège.

Dans la partie inférieure, on trouve principalement des chênes pubescents et des alisiers blancs, alors que dans la partie supérieure on trouve surtout des épicéas et des sapins. Au printemps prochain, quelques mélèzes viendront s'ajouter à ces jeunes arbres. Dans les ravines, des saules et des bouleaux seront privilégiés: ils grandissent vite et ils devraient stabiliser rapidement ces endroits propices aux laves torrentielles. Les arbres brûlés? Ils resteront



La forêt incendiée au-dessus de Viège. Les députés valaisans viennent d'y planter 263 arbres. DR

là. Même morts et noircis, ils nous protègent. Tant que l'arbre possède son système racinaire, il retient le sol. Il le fera même sans le feuillage qui réduit l'impact des précipitations. Ces troncs morts protègent également les jeunes pousses, que l'on plante souvent en aval d'une souche.

Au bord des surfaces brûlées, les jeunes pousses vont rapidement repeupler la zone sinistrée grâce aux graines disséminées par des arbres ayant échappé au feu. Mais plus loin dans le centre de la zone d'incendie, il faudrait encore des décennies pour que de jeunes arbres puissent prendre racine. Ils ont donc besoin d'un coup de pouce. Les plaies causées par des incendies se refermeront de toute manière. Par cette plantation, l'homme peut faire gagner une trentaine d'années à ce processus de repeuplement. ● PC